

QUI SOMMES-NOUS ?

Une Safer (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) est une société anonyme, sans but lucratif, avec des missions d'intérêt général. Issue des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, elle est sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances.

Un opérateur foncier

La Safer Hauts de France **acquiert** des biens à l'amiable dans environ 90% des cas, ou en utilisant un droit de préemption avec des objectifs d'intérêt général définis par la loi.

Elle **revend** ou loue ensuite aux candidats dont le projet répond le mieux aux politiques d'aménagement locales.

Un expert en observation foncière

La Safer Hauts de France réalise des **études** sur le marché foncier rural.

Elle accompagne les **collectivités** dans l'optimisation, la maîtrise et l'économie foncière des espaces périurbains.

Elle alerte les **pouvoirs publics** sur la consommation d'espace, l'artificialisation, la concentration excessive des exploitations, etc.

NOS 4 MISSIONS



PRÉSERVER
ET DYNAMISER
L'AGRICULTURE
ET LA FORÊT



PARTICIPER À LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT



ACCOMPAGNER LE
DÉVELOPPEMENT
LOCAL



ASSURER LA
TRANSPARENCE DU
MARCHÉ FONCIER

CONCRÈTEMENT, C'EST...



PRÉSERVER
ET DYNAMISER
L'AGRICULTURE
ET LA FORÊT

Installer et transmettre les exploitations agricoles

- Par la vente de terres agricoles
- Par la cession d'exploitations (intermédiation locative)
- Par le portage de foncier pendant 5 ans afin d'aider à l'installation

Aménager le parcellaire

- En rétrocédant en priorité aux riverains de parcelles
- En mettant en relation des coéchangistes

Veiller à un développement équilibré des exploitations

Réaménager la forêt

- En réduisant le morcellement
- En désenclavant les petites parcelles
- En trouvant des compensations environnementales



ACCOMPAGNER LE
DÉVELOPPEMENT
LOCAL

Contribuer à l'aménagement du territoire

- Réalisation d'études foncières agricoles
- Constituer des réserves foncières afin de compenser les exploitants impactés par les projets fonciers
- Accompagner les projets fonciers des collectivités et autres acteurs de l'espace rural en préservant les structures foncières des exploitations agricoles

Préserver les terres agricoles

- Jouer un rôle de pédagogie et de sensibilisation auprès des collectivités, élus, bureaux d'étude...
- Assurer la gestion temporaire agricole des terrains en attente d'aménagement (CMD et bail SAFER)
- Être acteur au sein de la CDPENAF

CONCRÈTEMENT, C'EST...



PARTICIPER À LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Protéger les ressources en eau

- Collaborer avec l'Agence de l'eau pour la protection des captages d'eau potable

Prendre en compte la filière agriculture biologique

- Orienter des parcelles vers ces types d'agriculture, en particulier dans les périmètres de captage

Renforcer la position de l'élevage

- Veiller à maintenir l'élevage à travers les rétrocessions et intermédiations (cahier des charges de 20 ans)



ASSURER LA
TRANSPARENCE DU
MARCHÉ FONCIER

Apporter une meilleure connaissance des marchés fonciers ruraux

- En établissant le barème indicatif de la valeur vénale des terres agricoles (grâce aux DIA)

Lutter contre la spéculation foncière

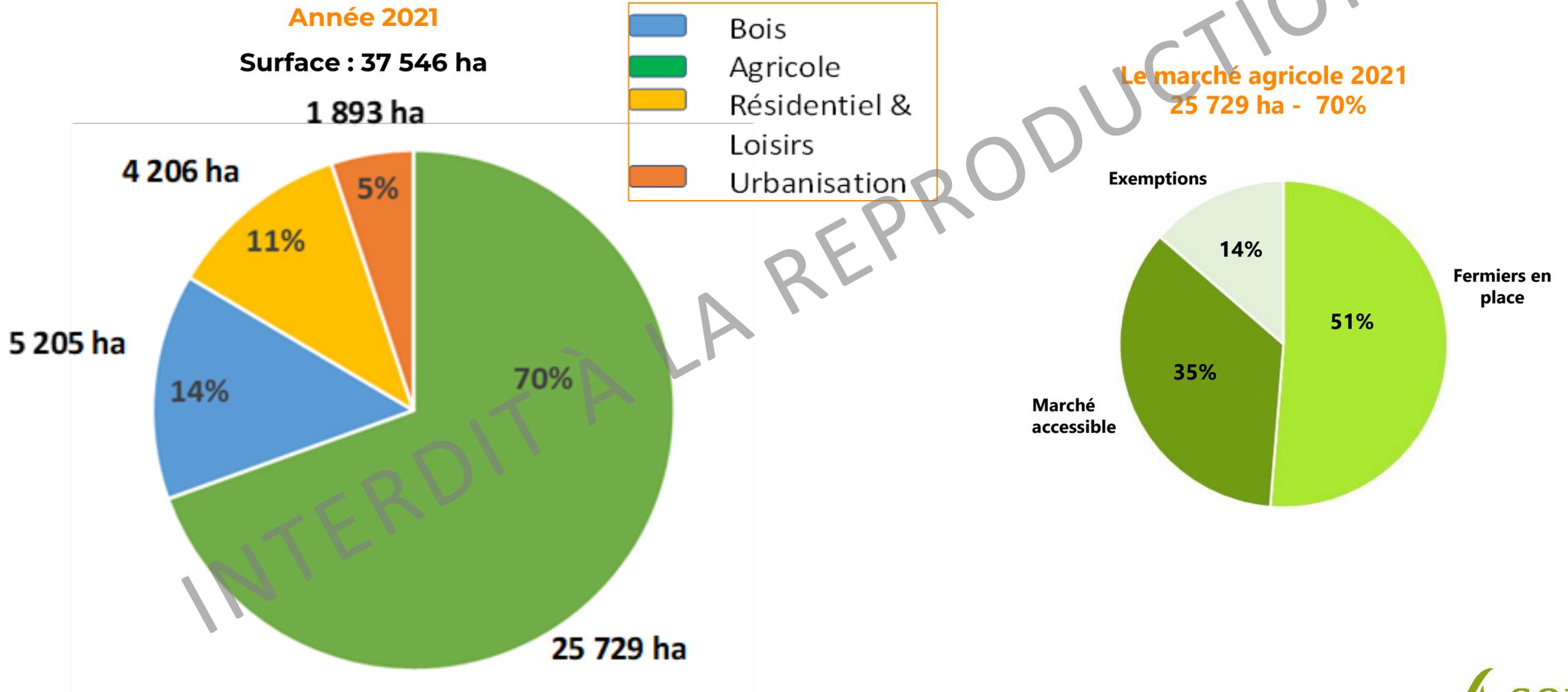
- Grâce à la préemption en révision de prix. Cependant, cela aboutit souvent à un retrait de la vente

Observatoire et veille foncière avec Vigifoncier

- La veille foncière permet aux collectivités de connaître tous les mouvements fonciers sur leur territoire
- L'observatoire est un instrument riche d'une vingtaine d'indicateurs (artificialisation, surfaces bâties...) au service des collectivités
- Site: <http://www.vigifoncier.fr/>

LES DIFFÉRENTS TYPES DE MARCHÉ EN RÉGION

Evolution des marchés ruraux



QUELQUES CHIFFRES POUR 2021

Les acquisitions

3 097 ha en 391 actes soit 12% du marché agricole

89 % des acquisitions réalisées à l'amiable
11 % par exercice du droit de préemption pour l'installation, le maintien de l'agriculture, la consolidation des exploitations agricoles et la protection de l'environnement

L'intermédiation locative

16 cessions complètes d'exploitations agricoles
636 ha transmis par la voie locative

La gestion du patrimoine

- 981 ha - 149 CMD - 229 baux Safer
- 3 585ha - 559 COPP soit 6,4 ha en moyenne par occupant

La réserve foncière

- 5 462 ha pour une valeur de 72 700 k€
- 1 710ha (31%) portent sur des opérations courantes
- 3 752 ha (69%) constituent le stock garanti, destiné à terme à des compensations foncières liées à des projets de différents Maîtres d'Ouvrages Publics,

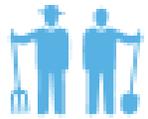
79 conventions de réserves foncières avec les collectivités locales et territoriales de la région Hauts-de-France

- 86 ha dans l'Aisne
- 410 ha dans le Nord
- 907 ha dans l'Oise
- 1 256 ha dans le Pas-de-Calais
- 1 093 ha dans la Somme

LES ATTRIBUTIONS DE BIENS

3 088 ha en 405 actes

Près de 1 474 candidatures enregistrées
300 attributaires soit 4 candidats en moyenne par attribution



L'installation des jeunes agriculteurs

71 projets accompagnés dont
2 en équestre - 4 en bio -
19 en polyculture /élevage
40 % des surfaces



Le placement foncier locatif

52 attributions représentant
12 % des surfaces

Destination des terres attribuées
Développement agricole et maintien de l'agriculture 86 %

